



CORNY SUR MOSELLE

PLAN MOBILITES DOUCES Corny sur Moselle

MANDAT 2020-2026

Soumis en délibération du conseil municipal du 12/04/2023
Approuvé à l'unanimité.

Préambule :

Transition écologique oblige, nos comportements individuels changent pour protéger la planète. Notre devoir de réduire l'empreinte carbone et les effets des gaz à effet de serre est maintenant bien ancré dans nos esprits. Si la génération des années 1960/2000 n'est pas encore tout à fait convaincue, la jeunesse semble avoir bien pris conscience de la nécessité de lutter pour l'environnement. Le développement des moyens de locomotion non motorisés et électriquement assistés renforce cette idée de se déplacer par d'autres moyens qu'un véhicule automobile. La lutte contre la pollution atmosphérique dans nos villes et le retour aux circuits courts pour la consommation agro-alimentaire amènent nos concitoyens à équiper chaque membre de la famille d'un moyen de locomotion doux : trottinette, VAE ou patins à roulette. Malheureusement nos infrastructures urbaines ne se sont pas adaptées au même rythme que cette évolution des mœurs en cours. La voiture est encore reine et les voiries sont étudiées pour la circulation des véhicules motorisés au détriment des piétons et des cyclistes.

L'étude d'un plan de mobilité douce nous semble primordiale pour préserver notre avenir.

OBJECTIFS :

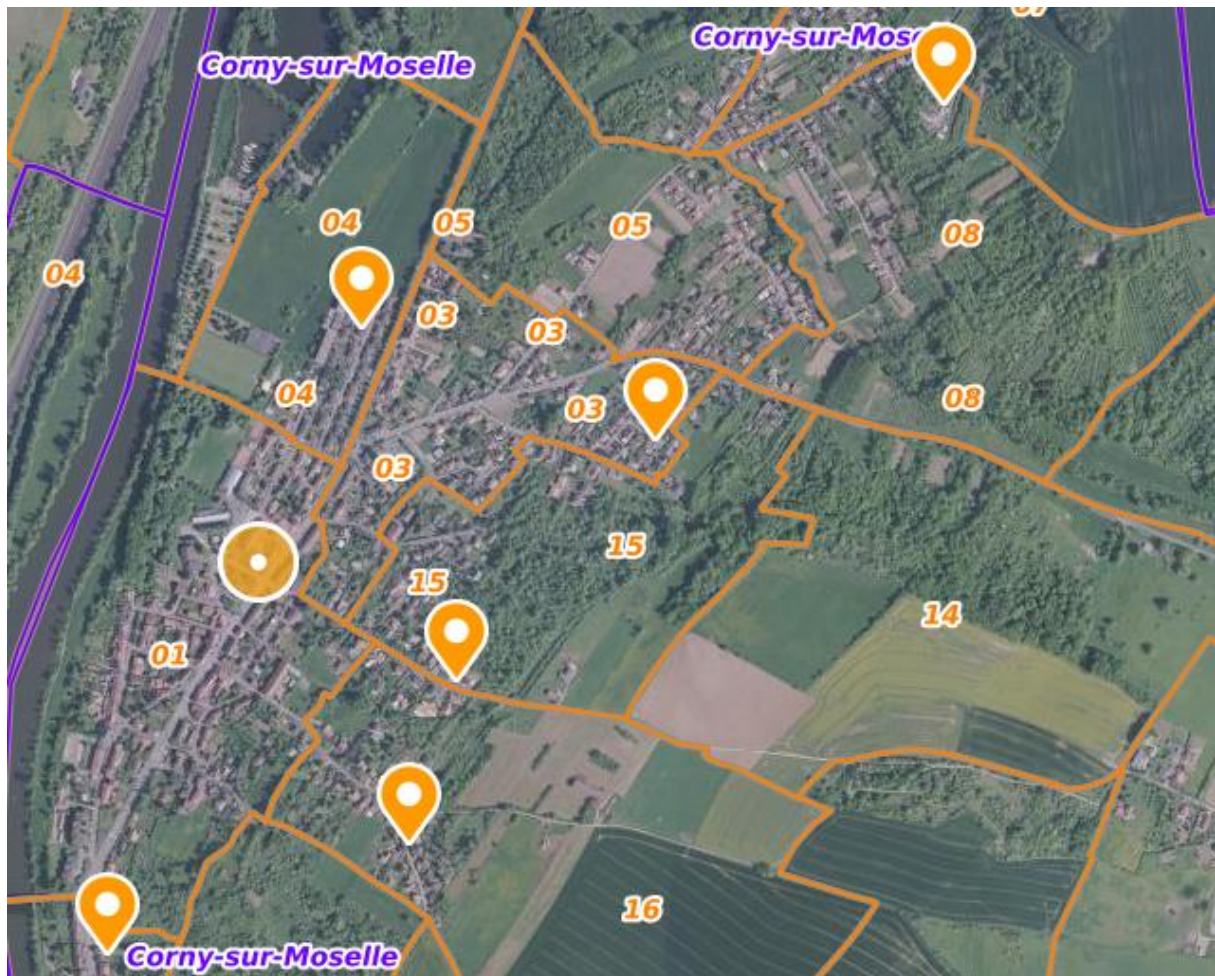
1. Chaque citoyen de notre cité doit pouvoir accéder à une voie douce ou partagée dans un rayon de 300 mètres.
2. Chaque maman doit pouvoir accompagner son enfant en âge de pédaler vers l'école en toute sécurité.
3. Chaque usager se déplaçant par un moyen doux doit pouvoir arrimer son engin en toute sécurité aux environs des points de destinations prioritaires : écoles, commerces, lieux de détente, de culture, de sports ou de culte.
4. Les arceaux pour vélo doivent être adaptés aux différents moyens
5. Un citoyen dépourvu de moyens de déplacement doux doit pouvoir louer un vélo pour un déplacement occasionnel
6. Un engin en panne ou mal réglé doit pouvoir être réparé par un spécialiste.

MOYENS :

- Recenser les voies existantes aménagées
- Rechercher les parcours logiques facilement aménageables : marquage au sol, signalisation, aménagements des trottoirs et bordures bateaux devant les passages piétons.
- Repérer les points noirs et aménager des contours provisoires
- Prévoir les aménagements futurs avec voies cyclables à chaque fois que c'est possible.
- Multiplier les parcs et places de stationnement afin d'éviter d'encombrer les voies de circulation par des véhicules à l'arrêt
- Inscrire l'aménagement de voies douces comme priorité dans toutes les études de travaux de voiries futurs et dans notre PLUI.
- Sensibiliser les automobilistes et faire respecter la vitesse à 30 km/h dans la ville.
- Sensibiliser et intégrer les élèves dans ce programme

- Consulter, informer, expliquer et convaincre les parents d'élèves pour les inclure dans ce travail.
- Elaborer une signalisation adaptée
- Elaborer un plan d'action pluriannuel pour atteindre l'objectif

La finalité étant de faire de Corny sur Moselle le village où la petite reine est vraiment REINE.



MISE EN ŒUVRE :

Elaborer un plan d'action pluriannuel pour atteindre l'objectif

1. 2023 :

1.1 : Repérage des parcours cyclistes :

Coté Ouest de la départementale

- Rue de la Moselle
- Rue du Voyeux et de la fontaine
- Rue St-Martin

- Rue du parc et Renaissance

Coté Est de la départementale :

- Rue du Haut du Mont
- Rue Malsibotte
- Rue des Emigrés

Voie en pente :

- Colombelle
- Plantes
- Jeu de quilles
- Tanière

1.2 Réduire l'encombrement de ces rues par les voitures :

- Inciter les automobilistes à utiliser les parcs de stationnement existants

1.3 Tracer les voies cyclables sur les chaussées existantes

- Rue de la Moselle par CCMM
- Rue du parc et St-Martin
- Rue du haut du Mont et Malsibotte

1.4 Investir

- Commencer l'investissement en mobilier urbain : cage à vélo sécurisée et signalisation adaptée

2. 2024

2.1 Créer des places de stationnement manquantes : place Jolas, rue de la Moselle, rue du parc, place Malsibotte.

2.2 Créer les pistes cyclables de liaison

2.3 Améliorer la signalétique

2.4 Sécuriser la traversée de la départementale avec feu de carrefour au droit de la rue des plantes et de la rue de la mairie

2.5 Informer et sensibiliser la population et les enfants des écoles

3. 2025

3.1 Créer la voie de liaison clos de Beva et centre du village en partenariat avec le Département.

3.2 Sécuriser la traversée de la départementale au niveau de la rue du Haut du Mont avec rond-point

0

